

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### DESIGNATION

PERFORM'HANS est un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 1 Bis, Place du Commerce 75015 PARIS, SIRET 482 702 057 00035, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11 92 15958 92 auprès de la Préfecture des Hauts de Seine.

PERFORM'HANS conçoit et dispense des formations intra-entreprises dans les domaines de la performance commerciale et managériale.

### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par PERFORM'HANS pour le compte d'un CLIENT. Toute commande de formation auprès PERFORM'HANS implique l'acceptation sans réserve du CLIENT des présentes conditions générales de vente.

### PROPOSITION DE PRESTATIONS – CONVENTION DE FORMATION

Pour chaque formation, après analyse du besoin du CLIENT, PERFORM'HANS fournit une proposition de prestation au CLIENT.

En cas d'acceptation par celui-ci, PERFORM'HANS établit une convention de formation en 2 exemplaires, le CLIENT confirme sa commande par la signature de la convention de formation (processus de signature électronique).

### PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

Les prix des formations sont indiqués en euros HT et TTC (taux de TVA de 20%).

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- Facturation à l'issue de la formation
- Règlement à réception de facture par chèque ou par virement bancaire.

Dans l'hypothèse où la formation serait prise en charge pour le CLIENT par tout organisme financeur, LE CLIENT sera seul responsable de la communication de la présente convention ou de toute autre information audit organisme.

A défaut de paiement par l'Organisme payeur pour le compte du CLIENT dans les délais précisés, PERFORM'HANS pourra recouvrer directement les sommes dues auprès du CLIENT.

### NON REALISATION DES PRESTATIONS

Inexécution totale ou partielle de la convention.

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, PERFORM'HANS doit rembourser au CLIENT les sommes indûment perçues de ce fait (article L. 6354-1 du code du travail.).

Dédommagement, réparation, dédit

Les sommes correspondantes à la clause de dédit ne peuvent, ni être imputées sur la participation au développement de la formation professionnelle, ni être prises en charge par un organisme financeur.

Toute annulation de la part du CLIENT devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à PERFORM'HANS.

En cas d'annulation des sessions de formation, LE CLIENT acquittera, à titre de dédommagement à PERFORM'HANS, une somme forfaitaire, déterminée comme suit :

- 100 % du prix convenu en cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 8 jours calendaires avant le début de la prestation,
- 50 % du prix en cas d'annulation dans un délai compris entre 9 et 30 jours calendaires avant le début de la prestation,
- Il n'y a pas d'indemnité en cas d'annulation dans un délai supérieur à 31 jours calendaires.

LE CLIENT pourra reporter la prestation prévue en informant PERFORM'HANS par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai raisonnable avant leur début planifié. La prestation sera reportée à une date déterminée conjointement par les parties et ne pourra être, sauf accord contraire des parties, au-delà de 30 jours calendaires de la date initiale prévue et au-delà du 31 décembre 2022. A défaut, le régime des annulations s'appliquera.

En cas de report, PERFORM'HANS pourra procéder à la facturation des frais engagés pour la prestation reportée.

### **Force majeure**

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable à l'égard de l'autre en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure ou d'un cas fortuit, aux sens reconnus par les Cours et Tribunaux français.

Dans cette hypothèse, seules les prestations effectivement dispensées seront rémunérées proportionnellement au montant total prévu à la convention.

### **PROPRIETE INTELLECTUELLE**

PERFORM'HANS et ses intervenants sont les seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'ils proposent et dispensent au CLIENT. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques (« Les Supports ») quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, oral) utilisé par PERFORM'HANS pour assurer les formations, demeure la propriété exclusive de PERFORM'HANS et de ses intervenants.

A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, reproduction, exploitation ou transformation, sans accord écrit express de PERFORM'HANS et de ses intervenants. En particulier, LE CLIENT s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité en cas de cession ou de communication, par quelque moyen que ce soit, non autorisée des Supports.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des Supports sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, PERFORM'HANS demeure propriétaire des droits sur ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de la formation.

### **DONNEES PERSONNELLES**

Des données à caractère personnel concernant les Participants pourront faire l'objet de traitements informatiques.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les derniers disposeront alors d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant.

### **DIVERS**

Les Parties reconnaissent que la bonne exécution du Contrat repose essentiellement sur leur coopération mutuelle de bonne foi. En conséquence, chacune des Parties s'engage, en toutes circonstances, à coopérer de la façon la plus efficace possible avec l'autre Partie et, notamment, pour toute difficulté d'exécution du Contrat à rechercher, de bonne foi, les solutions conformes aux intérêts réciproques des Parties.

Chacune des Parties s'engage à communiquer à l'autre Partie toute information dont elle aurait connaissance et qui serait susceptible d'affecter l'exécution du Contrat.

Chacune des Parties déclare et garantit avoir pleine compétence pour conclure le Contrat et que la conclusion du Contrat ne constitue pas une infraction à une disposition législative ou réglementaire qui lui serait applicable et ne porte pas atteinte aux droits de tiers.

Le Contrat doit être interprété dans un sens permettant au mieux d'atteindre les objectifs initialement recherchés par les Parties, tout en respectant l'équilibre entre leurs droits et obligations réciproques. Les titres des paragraphes ne sont utilisés que par commodité de lecture et n'ont pas d'incidence sur le contenu, la portée ou l'interprétation des paragraphes.

Dans la mesure du possible, chaque stipulation des présentes sera interprétée de manière à lui donner effet et validité au regard de la loi applicable. Si une stipulation est déclarée nulle ou non applicable par un Tribunal compétent dans des circonstances particulières, une telle stipulation restera en vigueur dans toutes autres circonstances.

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Paris sera le seul compétent pour régler le litige.

Le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et déclare les accepter sans réserve en passant la commande.